V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10488 — Faurecia / Hella)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 514/03)

1. Le 10 décembre 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Faurecia SE («Faurecia») (France),

— Hella GmbH & Co. KGaA («Hella») (Allemagne).

Faurecia acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble d'Hella.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 27 septembre 2021.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Faurecia: conception, fabrication et fourniture de composants pour voitures particulières et véhicules utilitaires légers. Ses quatre principaux domaines d'activité sont les sièges, les intérieurs, la mobilité propre (y compris les solutions visant à réduire les émissions et à améliorer l'efficacité énergétique et les performances acoustiques) et l'électronique (infodivertissement embarqué, interfaces homme-machine et connectivité),

— Hella: conception et fabrication de pièces automobiles, en particulier de produits d'éclairage et de produits électroniques.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10488 — Faurecia / Hella

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Télécopie +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE